



Après la forte mobilisation du 25 novembre 2021 **AGISSONS** dans nos entreprises pour nos garanties collectives, les salaires et nos emplois !

Le succès de la manifestation nationale du 25 novembre dernier à Paris, devant le siège du patronat de la métallurgie (UIMM), a donné une réelle dynamique dans la résistance au projet régressif voulu par l'UIMM.

L'UIMM a imposé il y a 6 ans la renégociation de tous les droits sociaux des travailleurs de la métallurgie.

Si nous excluons la prévoyance, elle n'a eu de cesse, point par point et méticuleusement de revenir sur les droits conquis tout au long du 20^e siècle.

Rien n'a trouvé grâce aux yeux du patronat : même des droits que l'on pouvait penser sanctuarisés, tels la protection des salariés fragilisés par la maladie.

En 2016, à l'aube de cette négociation, l'UIMM annonçait clairement l'objectif de rendre plus compétitives les entreprises de la métallurgie, tout en sécurisant juridiquement les patrons (face aux salariés...).

Compétitives ? sous-entendu rogner sur le « coût » du travail pour augmenter la part réservée au capital et donc distribuée en dividendes.

Pour y arriver, l'UIMM s'est attaquée :

- **aux classifications** : les dissociant des diplômes de l'éducation nationale,
- **au temps de travail** : passant entre autres les heures supplémentaires par salarié et par an de 220h actuellement à 450h !
- **aux droits individuels** :
 - dispositions spécifiques pour les femmes enceintes,
 - primes de vacances,
 - prime de panier de jour,
 - congés payés pour ancienneté,
- **à la rémunération** : en modifiant le calcul des primes et en particulier de la prime d'ancienneté,
- **aux conditions de travail, à la maladie** :
 - en permettant le licenciement d'une personne en arrêt maladie,
 - en mettant en place un jour de carence (non payé) dès le 3^e arrêt maladie,

- **au statut cadre** qui devient précaire du fait des futures classifications qui classent le poste tenu et non plus le diplôme ou les compétences acquises,
- **à la prévoyance** : institutionnalisant une discrimination entre les mensuels et les ingénieurs cadres.

De tout cela, la CGT n'en veut pas.

Dans cette négociation, nous n'avons eu de cesse de défendre des projets qui font progresser les droits et qui ont comme objectif le bien-être des salariés mais aussi la pérennisation de nos entreprises en les rendant plus attractives !

Pour cela, nous avons déployé un travail et une communication inégalés avec trois objectifs :

- faire en sorte que les salariés de la branche s'approprient réellement leurs droits issus des conquêtes des métallos tout au long du 20^e siècle qui ont fait les conventions collectives,
- connaître ces négociations et les enjeux induits,
- construire un rapport de forces au service des travailleurs.

POUR SUIVRE LA CONSTRUCTION DU RAPPORT DE FORCES !

Cette négociation arrive à son terme. Le patronat souhaite la signature de tous ces textes en janvier 2022 !

Le risque que l'UIMM trouve des signataires est bien réel. De ce fait, la CGT se donne la responsabilité de poursuivre son travail de construction du rapport de forces en direction de tous les salariés des entreprises de la branche et ainsi leur permettre d'intervenir dans cette négociation.

Après le succès du 25 novembre qui a rassemblé à Paris plus de 7000 métallurgistes venus de toute la France, et les nombreux arrêts de travail suivis. Nous appelons les travailleurs à s'organiser avec nos syndicats CGT pour lutter pour des droits nouveaux de progrès social et empêcher, de ce fait, la mise en œuvre de ce projet patronal.

Si, malgré tout, cette négociation aboutissait, la nouvelle convention collective serait mise en œuvre dans sa version intégrale au 1^{er} janvier 2024.

2022 et 2023 serviraient de période transitoire pour engager le remplacement des conventions collectives territoriales, via des négociations dans les territoires (départements) et dans les entreprises pour la mise en œuvre en particulier des nouvelles classifications...

De ce fait, nous le voyons, un deuxième temps risque de s'ouvrir au moins aussi important que les 6 années qui viennent de passer, celui de la contestation de ce projet patronal avec les salariés sur leurs lieux de travail.

Tout faire aujourd'hui pour empêcher une signature sur le chèque qui va payer au patronat un cadeau qu'il osait à peine rêver ! Et si nécessaire tout faire, si le patronat trouvait des signataires, pour empêcher sa mise en œuvre ! Mais aussi, et dans le même mouvement, tout faire pour imposer une convention collective de progrès social digne de notre époque !

Soyez-en sûrs, les trois sont possibles et pour cela, la CGT, ses militants, ses syndiqués, s'y emploieront sans se résigner !

Nous appelons tous les travailleurs des 45000 entreprises de notre branche à répondre aux actions que nos syndicats vont proposer dans les jours et semaines à venir, et en particulier :

- **à répondre à la consultation nationale** que notre fédération a lancée concernant le nouveau projet de convention collective,
- **s'investir dans la semaine d'actions qui se déroulera du 24 au 28 janvier prochain** dans les entreprises et territoires.

Soyons-en persuadés, rassemblés, nous pouvons gagner des droits nouveaux et faire capoter la régression sociale que tente de nous imposer le patronat de la métallurgie !

Montreuil, le 16 décembre 2021

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer



Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email

**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr